

Notification

(art. 36, let. a, de la loi fédérale sur la procédure administrative; PA et art. 34, al. 2, de la loi fédérale sur le droit pénal administratif; DPA)

A *Juan Carlos Iglesias*, né le 23 décembre 1969, de nationalité espagnole, actuellement sans domicile connu:

Suite à votre recours contre la décision d'assujettissement à la prestation rendue le 11 juillet 1996 par la Direction des douanes de Bâle (DAD I), la Direction générale des douanes (DGD) a annulé ladite décision conformément à l'art. 61 PA. La décision motivée peut être obtenue auprès de la DGD, Monbijoustrasse 40, 3003 Berne.

Suite au procès-verbal final dressé à votre charge le 11 juillet 1996 par la DAD I, la DGD a rendu une décision de non-lieu en application de l'art. 62 DPA. La décision motivée peut être obtenue auprès de la DGD.

22 avril 2003

Direction générale des douanes

Notification

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2003
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	15
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	22.04.2003
Date	
Data	
Seite	2843-2843
Page	
Pagina	
Ref. No	10 127 208

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.